

PROJET ÉDUCATIF
DE TERRITOIRE
PALAISEAU
| **2022-2025**

PEDT - PLAN MERCREDI

1 INTRODUCTION : UN NOUVEAU PEDT POUR PALAISEAU

La rédaction de cette nouvelle version du projet éducatif territorial (PEDT) de Palaiseau a consisté en l'actualisation de l'ensemble des actions portées par la Ville depuis 2018, tout en portant les intérêts de l'enfant en leur centre.

La politique éducative municipale reste exigeante, soutenue par de nombreux acteurs, tant municipaux qu'intercommunaux, institutionnels ou associatifs, sous l'égide de la Ville, dans l'intérêt des familles palaisiennes.

La volonté de la Municipalité demeure de se doter d'un document réactualisé et opérationnel où sont considérés les publics 0-25 ans, afin de favoriser la continuité et la cohérence éducative sur le territoire. Il permet également, à l'ensemble des partenaires éducatifs en position d'encadrement, de trouver des modalités d'échanges, de partage, de mise en exergue des actions et solutions aux problématiques rencontrées.

Le nouveau PEDT-plan mercredi se concentre toutefois sur les publics âgés de 3 à 17 ans afin que les projets pédagogiques des centres de loisirs, péri et extrascolaires, soient au cœur de l'articulation entre l'Education Nationale et la Ville en s'appuyant et en poursuivant le travail engagé dans les temps d'activités périscolaires (TAP).

Les engagements de la Ville au travers de ce nouveau PEDT, visent donc à la reprise des différents axes du PEDT préexistant, déclinés désormais de la façon suivante :

Axe 1 : Permettre un accueil pour tous

Axe 2 : Favoriser le développement de l'enfant/du jeune, contribuer à le rendre citoyen

Axe 3 : Soutenir la fonction parentale.

Ces axes fédèrent 10 objectifs stratégiques, eux-mêmes détaillés en 26 objectifs opérationnels et quelques 86 projets et actions dont la liste n'est pas exhaustive. Beaucoup sont pérennisés car ils sont l'expression des savoir-faire des partenaires et des professionnels ; d'autres évoluent ou apparaissent face aux problématiques nouvelles et grâce à l'inventivité et l'adaptabilité des mêmes partenaires, toujours soucieux d'apporter les meilleures réponses.

La version synthétique proposée ici est un document de travail que la Ville n'aura de cesse de réinterroger pour que ce contrat puisse simplement refléter le dynamisme avéré du territoire dès à présent et durant les 3 prochaines années.



2 LE TERRITOIRE DE PALAISEAU

2.1 PRÉSENTATION

La Commune de Palaiseau se situe à 18 km au Sud-Ouest de Paris dans le département de l'Essonne (1 296 641 habitants en 2018) dans la région Ile-de-France (12 213 447 habitants). Traversée par l'Yvette, elle s'étend sur 11,5 km².

Palaiseau a, en 2018, une densité de population de 3092 ha/km², largement supérieure à la moyenne de la communauté d'agglomération (1690 ha/km²) et départementale (719 ha/km²). Elle dispose néanmoins d'îlots naturels au centre-nord (forêt domaniale) et au sud (vallée de l'Yvette avec un Espace Naturel Sensible) de la Ville.

Du fait de ce territoire étendu et morcelé, la Ville de Palaiseau dispose d'un transport public conséquent : 4 gares sur la ligne du RER B, un bus en site propre qui dessert le plateau bientôt complété par le métro ligne 18, plusieurs lignes régulières dont l'offre s'avère améliorée par des petits bus «de ville», dont une navette électrique.

En outre, 4,8 km de pistes cyclables (+ 6 km de bandes cyclables + 1,6 km de double sens cyclable) sont accessibles pour favoriser les déplacements doux.

La Ville, qui appartient à la Communauté d'Agglomération de Paris Saclay, regroupant 27 Communes pour 314 169 habitants, rayonne sur le Nord-ouest du département. En raison de sa situation administrative de sous-préfecture et de son dynamisme scientifique, elle a vocation à devenir un pôle de compétitivité, du fait de la présence du plateau de Saclay, qui constitue une partie de la Collectivité pour une part significative.

En effet, Paris-Saclay est un pôle d'innovation d'envergure mondiale représentant un quart de la recherche française. Le territoire de Palaiseau accueille de nombreuses « grandes écoles » ou laboratoires de recherche et de développement d'entreprises. On répertorie notamment L'École Polytechnique, l'ENSTA Paris Tech (École Nationale Supérieure de Techniques Avancées), Sup 'Optique (École supérieure d'optique), les centres de recherche de l'ONERA, Danone et Thales, ERDF ; et sont attendus, Mines, Télécom, ...

2.2 POPULATION

La Ville de Palaiseau comptait **35 590 habitants** au dernier recensement de population de 2018, soit 13,8 % de plus qu'en 2013, dont 24 % de moins de 20 ans. En parallèle, la population française n'a augmenté que de 1,8 % sur la même période, traduisant le dynamisme démographique de la Commune.

Palaiseau est la deuxième ville la plus peuplée de la communauté Paris-Saclay derrière la Ville de Massy.

Différents projets d'aménagements et de constructions de logements ont été livrés ou sont en cours de finalisation. A ce titre, le pourcentage de logements sociaux avoisine désormais les 31 % à Palaiseau (contre 25% exigé dans le volet mixité sociale de la loi SRU).

La Commune de Palaiseau, se compose de 9 quartiers répartis en Ilots Regroupés de l'Information Statistique (IRIS), tous présentant des caractéristiques différentes. La répartition de la population est la suivante :

- **Centre Ouest** : 2 576 habitants (7 %)
- **Les Résidences** : 3 805 habitants (11%)
- **Centre Nord** : 3 246 habitants (9%)
- **Centre Sud** : 3 632 habitants (10%)
- **Coteaux de l'Yvette** : 3 701 hab. (10%)
- **Lozère** : 2 558 habitants (7%)
- **Plateau et Pileu** : 9 057 habitants (25%)
- **Palaiseau Nord** : 3 583 habitants (10%)
- **Palaiseau Est** : 3 431 habitants (10%)

Au titre de la Démocratie participative, ces 9 IRIS sont fusionnés au sein de 5 quartiers :

- **Quartier Plateau**
- **Quartier Lozère**
- **Quartier Centre**
- **Quartier Pileu**
- **Quartier Garennes**

Le Contrat de Ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération de Paris- Saclay recensait 7 quartiers de veille active sur la Commune de Palaiseau (quartiers non retenus dans la géographie prioritaire mais pour lesquels les acteurs locaux considèrent qu'il est nécessaire de maintenir une attention particulière). Tous se situent au nord de la Ville.

LES STRUCTURES ÉDUCATIVES :

Chaque année, la Ville consacre, selon la volonté affichée de la Municipalité, une enveloppe conséquente du budget d'investissement communal à un programme de mise en conformité et de rénovations de ses structures dédiées à l'éducation et à l'accueil des enfants (8,7% des dépenses de la Ville, 46,7% des dépenses d'investissement – incluant Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Sports et Culture – soient 3 906 000 €). C'est une préoccupation majeure déjà portée dans le cadre de la Convention territoriale globale (CTG), de la mise en conformité handicap, de la poursuite des isolations thermiques.

Le renouvellement et le développement du parc immobilier scolaire est une priorité incontournable de la Ville.

De nombreux enjeux appellent aujourd'hui une évolution du bâti et de l'aménagement scolaire :

- Disposer de bâtiments modernes et modulables, adaptés aux nouveaux usages pédagogiques, et notamment dotés d'équipements numériques tirant parti du digital,
- Accompagner la transition énergétique, avec la rénovation thermique des bâtiments et l'allongement du cycle de vie des bâtiments,
- S'adapter à l'évolution des bassins de population avec des bâtiments multi-usages, neufs ou réorganisés, assurant toute la sécurité nécessaire,
- Offrir le meilleur confort aux élèves et personnels enseignants notamment en matière thermique et pour s'adapter au réchauffement climatique, tout en optimisant les coûts énergétiques,
- Permettre l'accessibilité aux personnes à mobilités réduites,
- Faciliter la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'éducation

La Ville a engagé depuis 2014 un programme ambitieux de rénovation des écoles intégrant les enjeux d'accessibilité, de transition énergétique, de mises en conformité techniques et d'embellissement. L'investissement de près de 15 M€ sur huit ans a permis d'améliorer considérablement les conditions d'accueil et le confort des enfants dans les établissements scolaires et d'accueil de loisirs.

Au-delà de ces efforts financiers, la Ville adapte ses équipements aux évolutions démographiques du territoire. En prévision, une école de 22 classes verra le jour au sein du quartier Polytechnique en 2025.

2.3 PETITE ENFANCE

Le taux de couverture global des besoins de la petite enfance est de 68,1 en 2020. Il est supérieur à l'ensemble des territoires de comparaison. En effet, ce taux s'établit à 60,2 pour la communauté d'agglomération, à 50 pour le département et 59,8 en France.

En 2018, les assistants maternels agréés en activité sur la Commune, permettaient d'atteindre une capacité d'accueil de 470 enfants. Et, l'offre de Palaiseau en Établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) compte 553 berceaux, en 2018.



La Commune propose des modes d'accueil diversifiés. En effet, il existe deux structures familiales, deux structures collectives, un multi accueil et une Halte-Garderie. Palaiseau compte 189 assistantes maternelles agréées et indépendantes réparties sur tout le territoire communal. Elles sont regroupées au sein d'un Relais Petite Enfance (RPE) coordonné par 2 professionnelles (1 Educatrice de Jeunes Enfants (EJE) et 1 assistante sociale (AS)).

Consciente de l'enjeu des premières années dans le développement de l'enfant, l'équipe municipale de Palaiseau attache une importance toute particulière à ce secteur qui recouvre tout à la fois les repères de développement, de parentalité, et les premières préoccupations de l'enfant et des familles dans la transition vers l'École.

2.4 LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les classes et effectifs en 2021-2022 :

La Ville de Palaiseau compte 20 écoles publiques (10 écoles maternelles, 9 écoles élémentaires et un groupe scolaire Caroline Aigle), 130 classes en 2017/2018 et une école privée sous contrat, l'Institution Saint Martin. La taille des écoles varie de 2 à 8 classes en maternelle et de 5 à 11 classes en élémentaire. Le groupe scolaire Caroline Aigle est, quant à lui, composé de 18 classes. En moyenne, les écoles maternelles sont constituées de 4 classes et les écoles élémentaires de 8 classes.

Concernant les établissements secondaires, trois collèges se répartissent quelques 1537 élèves, 3 lycées 1480, rejoints cette année par l'ouverture d'un lycée international (secondes uniquement en 2021-22).

L'institution Saint Martin, rassemble une école maternelle et élémentaire, un collège et un lycée général, professionnel et technologique (540 élèves).

De manière plus précise, deux écoles élémentaires accueillent des ULIS (enfants en inclusion) : EE Paul Langevin (12 élèves) et Jean Macé (12 élèves). La Ville comprend également trois Classes à Horaires Aménagés sur l'école élémentaire Tailhan (CE2/CM1/CM2), un projet Emile (apprentissage de l'anglais) sur la totalité du groupe scolaire Vaillant et la maternelle Epine Montain. Le collège J. Bara est doté d'une section CHA – Football, le collège C. Péguy d'une classe Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UP2A).

COMPOSITION DES EFFECTIFS DES ÉCOLES DE PALAISEAU

TYPE D'ÉTABLISSEMENT	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS	NOMBRE D'ENFANTS	
École(s) maternelle(s)	11	3491	1305
École(s) élémentaire(s)	9		2204
Collège(s) (Bara, Péguy, C. Franck)	3	1537	442
			451
			644
Impro	1	70	
Lycée(s) (C. Claudel, H. Poincaré)	2	1547	847
			500
En 2021-22, le Lycée international accueille 6 classes de Secondes A termes, il accueillera 1400 élèves (1200 lycéens)	1		
TOTAL	27	6728	

LE SOUTIEN DE LA VILLE SUR LE TEMPS SCOLAIRE

Des agents territoriaux spécialisés (ATSEM) sont affectés dans les écoles maternelles en soutien du travail des enseignants auprès des enfants. Les ATSEM ont un rôle éducatif reconnu et apprécié. Ils sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ceux-ci. Les ATSEM participent à la communauté éducative. Ils peuvent, également, être chargés de la surveillance des très jeunes enfants dans les cantines. Ils peuvent, en outre, être chargés, en journée, des mêmes missions dans les accueils de loisirs en dehors du domicile parental des très jeunes enfants. Ils peuvent également assister les enseignants dans les classes ou établissements accueillant des enfants porteurs de handicaps et/ou à problématiques particulières.

Ils assurent, en collaboration avec l'enseignant :

- L'accueil des enfants avec l'enseignant,
- Une aide aux enfants dans leurs gestes quotidiens : aide à l'habillage et au déshabillage, aide au rangement des vêtements, accompagnement aux sanitaires, change, toilette et douche si nécessaire,
- Une aide à l'apprentissage des gestes de propreté,
- Les premiers soins infirmiers très simples sous la responsabilité de l'enseignant (Pharmacie de l'école B.O. hors-série du 6 janvier 2000),
- La participation à diverses activités (préparation des travaux pour les activités manuelles)
- Une aide à l'enfant pour le rangement du matériel éducatif et pédagogique,
- L'entretien du matériel de l'école, l'entretien des locaux.



Le nombre d'ATSEM affecté à chaque école est déterminé par le Conseil Municipal sur proposition du Maire. Afin de garantir un accompagnement éducatif de qualité, la Ville a fait le choix d'affecter les postes d'ATSEM selon l'application des quotas suivants : 1 ATSEM jusqu'à 25 enfants de petites sections et 1 ATSEM jusqu'à 50 de moyennes sections. Il y a automatiquement 1 ATSEM attribuée et ensuite c'est la barre des 25 ou des 50 qui détermine la seconde ATSEM. Une dotation complémentaire a été attribuée à certaines écoles sur la base d'une étude détaillée des caractéristiques et de l'organisation de l'école.

La répartition des postes est réétudiée chaque année au regard de l'évolution des effectifs scolaires en veillant au plan de dotation en personnel des agents et celui des conditions de travail des agents mis à disposition.

Depuis 2010, il existe également un fort investissement de la Ville de Palaiseau dans le numérique à l'école : La Ville de Palaiseau est la 1ère ville de l'Essonne à équiper toutes ses classes élémentaires de Tableaux Numériques Interactifs.

Elle propose, depuis 2015, la solution d'Espace Numérique de Travail (ENT One) à l'ensemble des écoles de la Ville: véritable outil de construction pédagogique et de médiation avec les familles. En 2016, elle s'est inscrite dans le Plan Collège Numérique et innovations pédagogiques.

En 2017/2018, l'objectif de la Ville a été d'aller plus loin en développant un projet d'équipement individualisé de tablette pour les élèves des écoles élémentaires (seule ville de l'Essonne). Pour l'année 2017/2018, 3 classes pilotes et un dispositif ULIS ont été identifiés dans trois écoles différentes. Le projet est co-porté par l'inspectrice de l'Education Nationale en charge de la mission numérique pour l'Essonne et la Ville.

Au regard du bilan positif, tant au niveau des enseignants que des parents, le dispositif a été élargi. Il est aujourd'hui proposé à 25 classes dont 1 RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficultés) et 2 ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire).

Aujourd'hui, toutes les écoles élémentaires sont équipées de classe mobiles tablettes (SQOOL).

La Ville propose, en complément de la saison culturelle, des médiations permettant aux enseignants de découvrir avec leurs classes certaines expositions ou programmations culturelles. Ces médiations peuvent s'adresser à des écoles élémentaires ou aux collèges. Avec des artistes partenaires, des cycles d'interventions en classe peuvent également être proposés.

A la rentrée 2021-2022, La Ville a également mis en place un passeport culturel pour les classes élémentaires au terme duquel chaque enfant doit pouvoir accéder aux 7 arts majeurs durant sa scolarité palaisienne ; à la demande des enseignants concernés, les classes de maternelles ont également la possibilité de découvrir des spectacles et de nombreuses pratiques culturelles avec intervenants.

Les actions sportives proposées par la Ville sont animées par les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS) et concernent diverses disciplines sportives. Le dispositif est basé sur une coéducation sportive, réalisée conjointement par les enseignants et les ETAPS.

La Ville participe aussi à la mise en place de séjours dits classes de découvertes pour les écoles élémentaires. Plus précisément, elle attribue une subvention via la coopérative scolaire aux élèves partant en classe de découverte. La subvention allouée aux écoles est de 345 € par élève de CM2 et de 173 € pour les élèves d'autres niveaux composant une classe mixte. Cette action contribue au départ de plus de 500 enfants chaque année.

Une animatrice de la Ville déploie également une programmation de culture scientifique, Palaiseau souhaitant, à terme, être identifiée comme la cité de la culture scientifique, à proximité du cluster de Paris Saclay.

2.5 LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES, LES ÉTUDES, LES TAP

Depuis de nombreuses années, la Ville prend en charge les différents accueils périscolaires des écoles publiques de la Commune.

Ces accueils ont lieu sur chacune des écoles (ou groupe scolaire). Ils se déclinent en trois temps : l'accueil du matin avant la classe, La Pause méridienne, et l'accueil du soir après la classe.

2.5.1 L'ACCUEIL DU MATIN ENTRE 7H30 ET 8H20

L'enfant est accueilli dans son école entre 7h30 et 8h20. Les enfants arrivent de manière échelonnée et sont pris en charge par les personnels des centres. Des activités ludiques calmes, sous forme de petits jeux, sont proposées aux enfants. Un coin lecture permet aussi à l'enfant de commencer tranquillement sa journée. Les objectifs recherchés sont d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leurs rythmes de vie, leurs besoins et leurs envies et de permettre une transition en douceur entre la famille et l'école.

2.5.2 LA PAUSE MÉRIDienne

Plus de 83% (2900/3491) des enfants déjeunent à la cantine, ce qui en fait un temps éducatif particulier, investi par les animateurs et les ATSEM.

La Ville en a fait un temps de sensibilisation très important pour l'éducation au goût et au Développement Durable. Allant au-delà des préconisations légales issues notamment de la loi Egalim, le cahier des charges souhaité par la Ville et qui s'impose au prestataire de service, exige 80% d'approvisionnement durable dont 30% de bio.

Par ailleurs, la Municipalité a sollicité la suppression des plastiques au profit de barquettes biodégradables, enlèvement et recyclage des bios déchets.

A travers la restauration scolaire, l'équipe municipale porte une démarche de participation citoyenne en s'étant dotée d'une commission des menus à laquelle participe parents d'élèves, directeurs de centres de loisirs, responsables d'offices et enfants.

2.5.3 LES ÉTUDES

Dans chaque école élémentaire, la Ville met en place des études dirigées le lundi, mardi et jeudi soir. Les études sont ouvertes à tous les enfants scolarisés et se déroulent dans les salles de classes des écoles élémentaires. Les études répondent à un besoin familial et social d'accompagnement des enfants et aident à la réussite scolaire de ceux-ci.

Depuis 2016, le choix a été fait de développer un accompagnement plus personnalisé des CP et une diminution du nombre d'enfants par étude pour un meilleur suivi (1 taux de 1 pour 7 pour les CP et de 1 pour 15 pour les CE1-CM2).



Pour ce faire, l'organisation attendue est la suivante :

Études CP : 16h45-17h05 : 7 enfants par encadrant (pour le temps de l'étude)

Études CE1-CM2 : 17h10-18h : 15 enfants par encadrant (pour le temps de l'étude).

Depuis la rentrée 2020, les taux d'encadrement CE et CM sont dédoublés sur les écoles situées en quartier de Veille ainsi que sur l'école Caroline Aigle.

2.5.4 L'ACCUEIL DU SOIR (ENTRE 16H30 ET 19H) ET LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP)

L'accueil du soir des enfants d'âges élémentaires ne se fait pas obligatoirement avec un temps d'étude : il est possible de ne s'inscrire qu'à l'accueil de loisirs.

La proposition éducative de la Ville sur ces temps est étoffée par des projets comme le projet «Accueil langues» menés en anglais sur plusieurs centres, dans la continuité du projet «Emile» sur le groupe scolaire E. Vaillant, et sur les centres seuls (maternelle C. Aigle, élémentaires Joliot-Curie, Anne Frank et Roger Ferdinand).

Par ailleurs, la Ville a fait le choix de maintenir les TAP visant à proposer des activités à plus-values éducatives. Ils ont lieu tous les jours en maternelle, et tous les vendredis en élémentaire. La question des rythmes y prend une part prépondérante.

Enfin, toujours dans ce même esprit de parcours individualisés, les temps élémentaires après l'étude, tiennent également un rôle important pour la Ville en termes de services publics. Les animateurs sont conscients des besoins des enfants en fin de journée et proposent des activités qui tiennent compte des rythmes et de chacun.

2.6 DISPOSITIFS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Les activités pédagogiques complémentaires (APC), sont organisées dans toutes les écoles sur le temps de midi. Elles visent soit à aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, soit à les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer toute autre activité prévue par le projet d'école.

Les Stages de remise à niveau pour les CM1/CM2 durant les vacances de printemps et/ou d'été (SRAN), s'adressent chaque année à 40 élèves de Palaiseau sélectionnés par les enseignants au vu des difficultés scolaires repérées.

2.7 LES ACCUEILS EXTRASCOLAIRES, PLAN MERCREDI, VACANCES SCOLAIRES

“Le jeu fait partie de l'intelligence de l'enfant car il représente l'assimilation fonctionnelle ou reproductive de la réalité selon chaque étape évolutive de l'individu.” -Jean Piaget-

La continuité éducative des Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) est maintenue lors des mercredis ou vacances scolaires par le recours aux mêmes équipes. Cette organisation permet de maintenir l'adulte référent connu de l'enfant et de ses parents.

Depuis la rentrée 2018, le temps du mercredi est considéré comme un temps extrascolaire. Les mercredis, les enfants de 3 à 11 ans sont accueillis au sein de différents centres de loisirs.

Plus précisément, la Ville gère **16 accueils de loisirs** : 6 centres élémentaires, 8 centres maternels et 2 centres mixtes.

Dans les écoles maternelles, 3 centres ont des locaux dédiés. Quand ils n'en sont pas pourvus, les centres disposent d'une ou 2 salles de cours et des parties communes (cours, préaux, etc...). Chaque site doit élaborer un projet pédagogique.

Concrétisation du projet éducatif, le projet pédagogique est conçu par le directeur du centre en concertation avec l'équipe d'animation, et validé par l'organisateur.

Il est élaboré annuellement pour les structures permanentes, et il y en a un pour chaque période de vacances. Il n'est pas figé, il est adaptable en fonction des attentes du public et des situations rencontrées.



Le projet pédagogique prend en compte les caractéristiques du public et le contexte local :

- Public accueilli (âge, sexe, caractéristiques socioculturelles, handicaps, attentes des publics),
- Équipe (animateurs, personnels de service, ...),
- Ressources « matérielles » disponibles (budget, bâtiments et espaces, intervenants et partenariats, équipements socioculturels et sportifs),
- Conditions d'accueil (périodes et types de fonctionnement du centre, modalités d'inscription).
- Des objectifs pédagogiques cohérents avec le diagnostic et les intentions énoncées dans le projet éducatif.

À partir du diagnostic, le directeur propose un projet pédagogique adapté au centre qu'il dirige, dans lequel sont spécifiés les objectifs éducatifs retenus et les valeurs qu'il semble important de défendre, tenant compte de l'âge et des capacités des enfants accueillis.

Ces objectifs orientent les démarches et les actions. Tous les aspects du fonctionnement de l'accueil peuvent être investis (ex. de thèmes à développer : les relations interindividuelles, la vie quotidienne, les activités, l'aménagement des lieux, ...).

L'évaluation du projet permet notamment de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle constate l'articulation ou non entre les finalités définies dans le projet éducatif, les objectifs précisés dans le projet pédagogique et le fonctionnement du centre.

L'évaluation permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence du projet pédagogique en référence au projet éducatif.

Par la suite, les équipes déclinent sur la base de ces orientations un projet d'animation et un projet de fonctionnement.

Les objectifs pédagogiques des Accueils de Loisirs sont multiples :

- Initier aux questions environnementales
- Valoriser et susciter la curiosité de l'enfant par l'activité
- Instaurer le respect des règles de vie Responsabiliser les jeunes
- Favoriser les échanges
- Rendre l'enfant acteur

Les activités proposées aux enfants fréquentant les accueils de loisirs de la Ville de Palaiseau répondent aux objectifs éducatifs fixés dans un projet pédagogique annuel. Ces projets prennent en compte les besoins physiques, intellectuels, affectifs et sociaux des enfants en élaborant des plannings d'activités équilibrés et respectueux du rythme de chacun. Les envies des enfants sont naturellement prises en compte. Les enfants ont la possibilité d'être les acteurs de leurs loisirs en les concevant.

C'est pourquoi en maternelle, il est mis l'accent sur :

- Des locaux identifiés et rassurants permettant à l'enfant de se repérer dans l'espace et dans le temps,
- Un référencement à l'adulte, présent sur tous les temps d'accueil périscolaires,
- Des propositions d'activités permettant à chaque enfant de développer des capacités intellectuelles, motrices et sensorielles sans recours à la compétition.

752 enfants en moyenne ont été accueillis chaque mercredi dans les centres de loisirs de la Ville (accueils collectifs de mineurs) au cours de l'année scolaire 2021-2022. La labélisation du Plan mercredi apportera une plus-value partenariale et une reconnaissance du travail réalisé par les équipes et l'ensemble des acteurs.

L'Association Régionale des Œuvres Educatives de l'Education Nationale (AROEVEN), la SDJES, les petits débrouillards, l'IME de Massy, le Syndicat Intercommunal d'Ordures Ménagères (SIOM), la Communauté d'Agglomération sont quelques partenaires récurrents auxquels s'ajoutent les services de la Ville.

Jeux collectifs, Activités manuelles et d'expression, activités sportives et culturelles, sorties à la demi-journée ou à la journée sont aux programmes des différents centres, ponctués par des échanges inter-centres. Enfin, une place importante est faite à la communication et à l'échange avec les parents dans le cadre de ces différentes actions.

Les activités proposées au sein des accueils périscolaires s'inscrivent dans la continuité des enseignements dispensés sur les temps scolaires. L'objectif premier est de favoriser la continuité éducative sur les différents temps qui composent la journée de l'enfant, en travaillant sur la cohérence et la complémentarité des actions menées.

A ce titre, les directeurs de centres de loisirs travaillent en étroite collaboration avec les directeurs d'écoles afin de construire des projets communs sur la base, notamment, des projets d'écoles.

Par ailleurs, les actions éducatives portant sur l'application des règles de vie communes sont partagées. Cette continuité éducative se poursuit également à la maison avec les parents.

En effet, la Ville a fait le choix de mettre en place des Conseils de centres de loisirs en vue d'associer les parents aux projets mis en œuvre sur la structure et aux règles de vie proposées. Les parents sont en effet considérés comme les premiers partenaires éducatifs de la Ville. Il s'agit par ces instances et par les liens réguliers établis avec les familles de permettre une coéducation sur la base de valeurs communes.

Parmi les actions menées en partenariat avec l'école et les parents, un important travail d'accompagnement est effectué en vue de sensibiliser les enfants au bon usage d'internet à travers la mise en œuvre d'un permis internet destinés aux élèves de CM2. Des actions complémentaires pourront être menées

sur les accueils périscolaires et sur les vacances auprès de ce public d'enfants pour une mise en pratique et un éveil. Les enfants de CE2 bénéficient, quant à eux, d'un permis piéton qui permet de les alerter sur les dangers de la route et leur permettre de circuler en sécurité. La Ville s'engage également dans l'accompagnement des enfants via les apprentissages de la circulation à vélo en suivant les modules du programme de l'Education Nationale « savoir rouler à vélo ».

En parallèle, les accueils de loisirs proposent de nombreuses randonnées à vélo complétées d'ateliers de mécaniques visant à éveiller la curiosité des enfants et leur faire découvrir la mécanique. Les randonnées vélo s'inscrivent également dans un objectif de sensibilisation à l'usage des circulations douces.



La transition écologique est par ailleurs un thème travaillé sur les accueils périscolaires en continuité des actions de jardins pédagogiques et de tri des déchets réalisés sur les écoles. Des journées anti gaspi sont proposées chaque mois. Des ateliers de récupération ou des actions de sensibilisation aux éco gestes sont menées notamment dans les écoles et les accueils qui ont pu bénéficier du Contrat de Performance Energétique.

La Ville a également soutenu un projet de culture de parcelles de céréales dans les écoles et les centres de loisirs. Enfin, elle porte un vaste plan de végétalisation des cours d'écoles.

Les objectifs de ce projet novateur sont de :

- Intégrer des îlots de fraîcheur (vague de température importante l'été)
- Désimperméabiliser les sols
- Végétaliser les cours (introduction de la biodiversité, récupération eau de pluie, etc...)
- Intégrer des équipements permettant de varier les expériences sensorielles, relationnelles et imaginaires
- Faire le lien entre le projet de circulation douce de la Ville et les écoles (rack à vélo)

Les principaux enjeux techniques et pédagogiques sont de :

- Préserver la biodiversité
- Améliorer le cadre de vie des enfants
- Favoriser leur épanouissement en trouvant un équilibre entre sport, détente et créativité
- Améliorer leur bien être
- Sensibiliser les enfants à la préservation de leur environnement

Au-delà de l'objectif écologique et naturel recherché, la végétalisation des cours vise aussi à proposer aux enfants des espaces de détente et de sérénité. Un important travail est réalisé en vue de dé-générer les espaces et de réduire les conflits en créant des espaces avec des fonctions différentes. Le respect du rythme de l'enfant et de son bien-être est au centre de ce projet.

Les cours d'écoles sont considérées comme des espaces de transition pour les enfants. Un important travail partenarial est mené avec l'école sur des actions de formation communes auprès des enfants et des adultes. C'est ainsi que le dispositif de médiation par les pairs s'est développé dans certaines écoles et certains centres. animateurs, directeurs, enseignants et enfants ont reçu une formation unique visant à prévenir les comportements violents par la sensibilisation et l'action d'enfants référents médiateurs.

Enfin, un important travail partenarial est mené en vue de faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap. En effet, face à l'augmentation du nombre d'enfants à besoins particuliers accueillis sur les centres de loisirs, la Ville a fait le choix de nommer sur chaque centre 1 référent handicap. Ce référent dispose de formations renforcées sur la thématique afin d'être un relai auprès de ses collègues et permet l'application du protocole d'accueil défini par le service. Par ailleurs, les référents seront en lien avec l'IME de Massy où ils ont pu visiter le site, observer des enfants et des éducateurs en situation et échanger avec un éducateur spécialisé et la psychologue du site. Une charte du référent handicap a été rédigée pour permettre de délimiter le référentiel d'action des animateurs. Cette charte est partagée avec les parents au moment de l'accueil de l'enfant pour permettre la mise en place d'un protocole d'accueil adapté aux besoins de l'enfant et de prendre en compte sa singularité. Un contrat d'accueil est signé avec la famille.

De même, afin d'appréhender au mieux l'accueil de ces publics, en 2016, la Ville a déposé auprès de la Préfecture son agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) des bâtiments communaux dans lequel les écoles figurent en première place.

A ce titre, trois groupes scolaires (Henri Wallon, Jean Macé et Etienne Tailhan) ont été mis en conformité avec l'installation d'ascenseurs et de rampes, mais également avec la création de sanitaires adaptés avec flashes lumineux, le remplacement des portes, la mise à niveau des équipements, etc...

Aujourd'hui, 12 écoles sur 20 sont d'ores et déjà accessibles maillant le territoire communal. Les travaux de rénovation des bâtiments scolaires vont se poursuivre dans les années futures : les études sont d'ores et déjà lancées pour les groupes scolaires Joliot Curie et Edouard Vaillant.

2.8 LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)

Le Conseil municipal des enfants de la Ville les initie à la vie politique réelle en leur offrant la possibilité de collecter les idées et initiatives émanant de l'ensemble des enfants pour améliorer le cadre de vie dans lequel ils évoluent. Il a pour mission complémentaire de traduire ces propositions en projets au bénéfice de tous.

Le Conseil se réunit en séance plénière environ 3 fois par an afin de présenter les travaux réalisés dans les commissions ou groupes de travail, qui se réunissent 1 à 2 fois par mois.

À Palaiseau, Le CME est une assemblée qui réunit des enfants de CM1, CM2 et 6ème.

Sur le précédent mandat, de nombreux projets ont été proposés (chasse aux œufs, printemps de l'environnement, visite du Sénat, ravivage de la flamme de l'Arc de triomphe, loto crêpe, chasse aux trésors...)

Sur ce mandat, 5 thématiques de travail se dégagent des professions de foi des enfants :

- 1. Aménagement et Déplacement**
- 2. Nature et Environnement – Geste éco citoyen**
- 3. École**
- 4. Vivre ensemble**
- 5. Événement**

2.9 TARIFICATIONS AUX FAMILLES

Trois éléments composent le système de tarification :

- Le quotient familial ou le quotient crèche.
- La grille tarifaire de chaque activité.
- La formule de calcul du tarif individualisé.

La combinaison de ces trois éléments permet de produire des tarifs personnalisés, adaptés aux revenus des familles et autorisant la fixation de valeurs plancher et de valeurs plafonds.

Ces calculs visent à l'équité d'accès aux activités périscolaires et extrascolaires à l'ensemble des familles palaisiennes.

2.10 LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS)

Le CLAS de Palaiseau est animé par 2 dispositifs répartis sur l'ensemble du territoire. L'association Satellite et le dispositif municipal « La Pause Cartable ».

Quelques données (2021-2022) présentées au Comité de Pilotage du 11 mai 2022 :



8 lieux d'accueil d'accompagnement à la scolarité :

- 3 animés par l'association Satellite
- 5 animés par la Pause Cartable

209 enfants inscrits :

- 127 à l'association Satellite
- 82 à la Pause Cartable

99 bénévoles actifs :

- 70 pour l'association Satellite
- 29 pour la Pause Cartable

99 élèves des écoles élémentaires : (Pause Cartable 47, Satellite 52) :

- 83 collégiens : (Pause Cartable 29, Satellite 54)
- 27 lycéens : (Pause Cartable 6, Satellite 21)

2.11 MAISONS DE QUARTIERS ET JEUNESSE

2.11.1 LE CENTRE SOCIAL ET LES MAISONS DE QUARTIERS

Palaiseau compte sur son territoire un Centre social agréé et quatre antennes ou Maisons de quartier répartis sur l'ensemble de la commune. Ces structures sont des lieux identifiés et au plus proche des habitants. Il s'y pratique de nombreuses activités socioéducatives. On y décline la citoyenneté pour tous les âges, notamment par l'accueil de l'instance de démocratie participative : les Conseils de quartier.

Les Maisons de Quartier accueillent les dispositifs d'accompagnement à la scolarité, au nord « La pause Cartable », au sud, à la maison de quartier Audiberti « Satellite ».

2.11.2 L'UNITÉ JEUNESSE

L'unité Jeunesse se compose de 3 secteurs d'intervention en direction d'un public commun, les 11-25 ans. Ces 3 entités ont vocation à agir dans et hors les murs de la structure (événementiel, établissements scolaires...).

- L'Accueil Jeunes, situé en centre-ville, a pour mission l'accueil, l'offre d'activités de loisirs, de découvertes. Il est aussi un lieu d'écoute et d'accompagnement de projets et d'initiatives des jeunes Palaisiens.



- Le Point Information Jeunesse (PIJ). Espace labellisé de l'information Jeunesse, il est le lieu Ressources pour les sujets d'orientation, de prévention, d'engagement, auprès des 12-26 ans. Il porte le dispositif des « projets Ose », et copilote l'évènement « La Journée de l'Orientation ».
- Le Conseil des Jeunes. Il est l'instance de démocratie participative en direction de 14-20 ans. Il est porteur de projets de son initiative, ou relais et partenaire d'évènements ou de projets municipaux.

À l'occasion de la crise COVID, il a été mis en évidence le besoin de resserrer les liens entre établissements scolaires (notamment les collèges) et les acteurs de la jeunesse du territoire. Plusieurs projets sont menés autour de la citoyenneté, de l'éloquence et du théâtre d'improvisation, de la prévention par les pairs, et de la lutte contre le décrochage scolaire.

Le nombre de jeunes accueillis dans le domaine extrascolaire a été de 243 jeunes différents pour 3330 élèves de collèges et lycées en 2021, tandis qu'il est plus conséquent dans cette coopération intramuros (618 élèves de 4^{ème}), s'ajoutant aux premiers. (NOMBRE. 453 demandes individuelles pour le PIJ en 2021 – moyennes : 8.37/jour en périscolaire, 11.27/ jour en extrascolaire).

Le Conseil des Jeunes (CDJ) joue un rôle prépondérant permettant aux jeunes Palaisiens de participer pleinement à la vie de la Cité. La Jeunesse s'investit auprès de la Ville dans le cadre des manifestations de la Ville. C'est éminemment le cas pour le Printemps de l'Environnement, le Concours d'éloquence, Palaiseau Plage, les actions de lutte contre le harcèlement, pour l'Egalité femme-homme, pour la défense des droits de l'enfant, etc...

2.12 LA PRÉVENTION JEUNESSE

2.12.1 LE CLSPD, «ENSEMBLE MIEUX RÉUSSIR» (EMR)

La Ville de Palaiseau a créé son CLSPD en décembre 2016. 3 axes y sont définis :

Axe 1 : La tranquillité publique ; **Axe 2** : Les jeunes exposés à la délinquance ; **Axe 3** : Violences faites aux femmes, intrafamiliales et assistance aux victimes.

Le coordonnateur du CLSPD est également en charge de la Charte handicap, de l'Egalité femmes-hommes.

Le CLSPD réunit donc l'ensemble des structures de prévention. Il est à noter l'extension des procédures de prévention aux très jeunes (à partir de 9 ans).

La fiche action « Ensemble mieux Réussir » pour l'accueil d'élèves exclus des collèges dans différentes structures et associations, est en élaboration à la demande des collèges et, à travers le CLSPD, en partenariat avec La Préfecture, Les polices nationales et municipales, avec la participation du Club de Prévention.

2.12.2 INTER'VAL.

Le Club de prévention spécialisée Inter'Val sous couvert de l'association AAPISE (Association d'Appui à la Participation, à l'Inclusion Sociale et Environnement) déploie quatre éducateurs spécialisés sur l territoire. Pour rappel, la politique de prévention spécialisée relève d'une contractualisation entre le Conseil Départementale la Communauté Paris Saclay (CPS), et l'association AAPISE-INTER'VAL.

La mission des équipes du Club de prévention est précieuse par leurs présences et actions portées tant dans les différentes structures éducatives (Collèges, Lycées) qu'avec les Maisons de quartiers et Accueil-jeunes. Ils interviennent sur le public 11-25 ans.

2.12.3 APASO, AOREVEN, OPPELIA, CPEF

Ces quatre structures ont une antenne à Palaiseau facilitant la mise en œuvre d'un partenariat plus abouti sur leurs champs respectifs, à savoir, le soutien, la formation, la prévention des addictions, les préventions autour de la santé sexuelle.

- APASO (Association Pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation) pour le soutien psychologique aux familles (permanence Parent-Enfant).
- AOREVEN est régulièrement sollicitée pour des partenariats autour de la citoyenneté avec les structures CLSH et CME (Conseil Municipal des Enfants), Accueil-jeunes, Maisons de quartiers, etc. C'est également un partenaire de formation.
- OPPELIA est une association loi 1901, à but non lucratif, qui a pour objet d'apporter une aide aux enfants, adolescents et adultes, ainsi qu'à leur entourage, rencontrant des difficultés sur le plan social, médico-social ou sanitaire, liées notamment à l'usage de substances psychotropes ou engagés dans des conduites à risques. Elle a également pour objet la recherche et le développement, la prévention, l'information et la formation d'intervenants, en particulier dans le domaine de l'addictologie.
- Le CPEF (Centre de Planification et d'Education Familial) est un lieu qui reçoit les personnes mineures, filles ou garçons, même sans l'autorisation des parents, ainsi que les jeunes adultes jusqu'à 26 ans, sans avance de frais et en toute confidentialité. Il s'occupe de la santé sexuelle et psycho-affective des personnes : contraception, test de grossesse, suivi de grossesse, Information sur l'IVG et accompagnement, contraception d'urgence, suivi gynécologique, entretien privé pour toute difficulté personnelle ou de couple, y compris pour les violences.

2.12.4 CRIPS

Un projet de permanence du Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida et pour la santé des jeunes (CRIPS) sera déployé sur le PIJ permettant aux jeunes et autres publics de bénéficier des actions de prévention portées par cet organisme.

2.12.5 VITA-LIS, LA MISSION LOCALE

VITA-LIS, La mission Locale est l'Association pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. Cette Mission Locale a pour territoire la Communauté Paris-Saclay, dont le siège est à Palaiseau. Elle a pour mission d'apporter des réponses individualisées sur l'orientation, la formation et l'insertion professionnelle, en particulier pour les jeunes sortis du système scolaire. Elle a en charge la gestion du dispositif « La Garantie Jeune »

2.13 LE RAYONNEMENT SOCIOCULTUREL ET LES PARTENAIRES TRANSVERSES (SPORT, CULTURE, ASSOCIATIONS)

2.13.1 ÉQUIPEMENTS SOCIOCULTURELS ET SPORTIFS.

La Ville de Palaiseau dispose de nombreux équipements :

- 4 salles de spectacles.
- 1 Cinéma (4 salles) labellisé arts et Essai.
- 1 Conservatoire intercommunal
- 1 Fabrique culturelle
- 1 Médiathèque et 3 annexes de quartier.
- 1 MJC avec salles d'activité, dojo, salle de danse, théâtre, espace de convivialité, studios de répétition.
- 7 gymnases, une salle de boxe, 1 piste d'athlétisme, 3 terrains de football (dont un synthétique), 1 terrain de rugby, un skate-park, 3 city-stades, 2 salles de tir (une de tir à l'arc, une de tir au pistolet).
- Une piscine intercommunale gérée par l'UCPA.



2.13.2 UN PARTENARIAT PRIVILÉGIÉ AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI) LA COMMUNAUTÉ PARIS SACLAY (CPS)

Le Conservatoire et les Médiathèques sont constitués en réseaux intercommunaux et leur rayonnement communal est, bien évidemment, très significatif : interventions musiques dans les crèches, écoles maternelles et élémentaires ; accueil des crèches, classes et centres dans les médiathèques.

2.13.3 UN TISSU ASSOCIATIF CONSÉQUENT ET SOUTENU.

La Ville de Palaiseau peut s'appuyer sur plus de 200 associations réparties selon les secteurs suivants :

Aide aux familles et à la personne.....	4
Bien-être animal.....	3
Cadre de vie et vie de quartier.....	17
Commerce.....	1
Culture.....	45
Défense et droits.....	3
Education.....	6
Environnement.....	11
Jeunesse.....	3
Loisirs.....	5
Mémoires combattantes.....	3
Petite enfance.....	4
Prévention.....	1
Santé-handicap.....	19
Séniors.....	4
Solidarités.....	24
Sports (incluant les 16 sections de l'USP).....	48



Dans le cadre de son partenariat avec la Ville, l'association a accès à :

- La Maison des Associations (conseils, accompagnement et/ou information)
 - Un fond documentaire :
 - La mise à disposition d'espaces municipaux :
 - Salles municipales
 - Préaux scolaires
 - Gymnases et terrains sportifs
 - Un soutien matériel et de communication
 - Un stand au Village des associations
 - Des subventions financières :
- | | |
|------------------------|-------------|
| Sur projet..... | 94 380 € |
| Fonctionnement..... | 1 071 120 € |
| Aides spécifiques..... | 31 000 € |

Ces chiffres caractérisent, à nouveau, le dynamisme du territoire communal.

2.14 LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Depuis l'année scolaire 2015-2016, l'organisation et la gestion des transports scolaires relèvent de la compétence de « Ile de France Mobilités » (anciennement le « Syndicat des Transports d'Ile de France »).

Si la Municipalité n'a pas renouvelé la convention de délégation de compétence en matière de transports scolaires en circuits spéciaux, elle a fait le choix de maintenir la prise en charge du coût de ce service pour les familles à hauteur du montant global demandé par « Ile de France mobilités » pour l'année scolaire. Ce remboursement est accordé aux familles dont les enfants fréquentent les transports à hauteur de 80 % minimum. Pour ce faire, le service Enfance-Education mesure la fréquentation des enfants à partir des pointages réalisés matin et soir d'octobre à novembre. Les familles sont invitées à fournir une attestation de demande de remboursement, un justificatif de paiement et la copie de la carte de transport de l'enfant.

Plusieurs lignes scolaires desservent les écoles et les collèges, le matin et le soir.

Par ailleurs, plusieurs lignes de Pédibus ont pu être mises en place avec le soutien des parents d'élèves mais se doivent aujourd'hui d'être réactivées.



2.15 LA SÉCURITÉ AUX ABORDS DES ÉCOLES

La sécurité aux abords des écoles, constitue une préoccupation majeure de la Ville et partagée avec la Communauté éducative à l'occasion de différentes instances : Conseil d'école, Café des parents, Conseils de Centre...

La Ville travaille à la sécurisation aux abords des écoles via un comité de Pilotage du même nom et réalise des aménagements adaptés. Aussi, elle s'investit dans la recherche d'Agents Point école pour aider les enfants à accéder en toute sécurité dans les établissements scolaires.

Elle veille également à sensibiliser les enfants à la sécurité routière en renouvelant chaque année les sessions des permis vélo et piéton.

2.16 MESURES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En 2018, la Ville a signé d'un Contrat de Performance Énergétique (CPE) sur 17 bâtiments communaux dont 9 écoles identifiées comme particulièrement énergivores. Le CPE est basé sur des travaux d'investissement conséquents visant à réduire de plus de 30 % les consommations énergétiques et sur un contrat d'exploitation avec garantie de résultats sur le long terme.

Au total depuis 2014, 12 écoles ont fait l'objet de travaux de rénovation énergétique qui ont porté sur l'isolation thermique du bâti (façades, menuiseries, couvertures), la rénovation et régulation des installations de chauffage, l'éclairage LED. Les bénéfices environnementaux pour les usagers sont multiples : bâtiments durables et plus économes, confort thermique, qualité de l'air intérieur, meilleure adaptation aux besoins.

Par ailleurs, depuis les assises de la Transition écologique survenues en 2021, marquées par une Conférence de lancement en présence de personnalités dont Madame Corinne LEPAGE, ancienne Ministre de l'Environnement, et 4 ateliers thématiques, la Ville de Palaiseau s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Elle a ainsi promulgué son plan municipal de transition écologique et sa charte communale d'engagement dans le Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) Paris Saclay, lors du Conseil municipal du 13 décembre 2021.

Au titre de ces documents cadres, la Ville s'est engagée, en ce qui concerne la sensibilisation des jeunes générations, dans les actions répertoriées au sein des tableaux ci-dessous :

<p>Favoriser l'accès à des produits alimentaires en circuits courts au sein de la mairie.</p>	<p>> Approvisionnement des cantines des écoles maternelles, élémentaires et des centres de loisirs composé à 80 % de produits issus d'une agriculture responsable et durable (produits bio, locaux, labellisés, de saison, en circuits courts)</p>
<p>Proposer des activités pédagogiques et des actions d'éducation au développement durable et à la transition écologique sur les temps scolaires et périscolaires</p>	<p>> Organiser au moins un projet par an dans chaque centre de loisirs sur la thématique du développement durable</p> <p>> Améliorer les connaissances et sensibiliser pour engager les générations futures, en proposant au moins une action par an à destination des scolaires</p>
<p>Développer le lien social par des activités pédagogiques à la ferme des Marnières et dans les structures de quartier</p>	<p>> Proposer un projet pédagogique intergénérationnel à la ferme des Marnières (inauguration à horizon 2024)</p>
	<p>> Développer les ateliers existants dans les structures de quartier, notamment en lien avec la ferme</p>
<p>Encourager la pratique de la marche et du vélo chez les plus jeunes et réduire les risques d'accidentologie</p>	<p>> Développer le pédibus dans les écoles : communication auprès des parents d'élèves sur le dispositif en place, prêt de gilets réfléchissants, etc.</p> <p>> Expérimenter une journée cyclo-bus pour le ramassage scolaire</p> <p>> Poursuivre le programme «savoir rouler à l'école» (PLAN VELO)</p>
<p>Réduire et valoriser les déchets des cantines scolaires.</p>	<p>> Depuis l'été 2021 : zéro plastique issu de la pétrochimie, conditionnement en multi-portions, kits couverts en bois</p> <p>> Depuis mai 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place de la collecte des biodéchets alimentaires dans toutes les cantines scolaires des écoles élémentaires, en partenariat avec le SIOM <p>> D'ici 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les enfants et les encadrants au bon usage des tables de tri (installées dans toutes les cantines scolaires des écoles élémentaires) - Assurer le pilotage du dispositif (suivi des tonnages collectés et du taux de valorisation)
<p>Proposer des activités pédagogiques et des actions d'éducation au développement durable et à la transition écologique sur les temps scolaires et périscolaires</p>	<p>> Organiser au moins un projet par an dans chaque centre de loisirs sur la thématique du développement durable</p> <p>> Améliorer les connaissances et sensibiliser pour engager les générations futures, en proposant au moins une action par an à destination des scolaires</p>
<p>Aménager des cours « nouvelles générations » dans les écoles élémentaires</p>	<p>> 2021 : première cour «nouvelles générations» au groupe scolaire Anne Frank</p> <p>> Aménager une cour par an, afin de faire bénéficier les enfants d'un environnement végétalisé et d'espaces de jeu inclusifs et d'ilots de fraîcheurs.</p>

3 OBJECTIFS DE MISE EN ŒUVRE DU PEDT : AXES, OBJECTIFS, PROJETS ET ACTIONS

Le précédent PEDT (2018-2021), prévoyait de décliner les orientations en quatre axes, de 0 à 18 ans. Avec cette nouvelle version, où les objectifs sont toujours de favoriser l'éveil, le développement et l'épanouissement de tous les publics, il est souhaité, d'une part d'étendre la tranche d'âge de 0 à 25 ans en y incluant les problématiques d'insertion, d'autre part de retraduire nos orientations en trois axes.

Trois axes pour y traiter les questions d'accueil et d'inclusion, de développements individuels et de citoyenneté, et de soutien de la fonction parentale, item du reste prépondérant aux yeux de la Collectivité.

Le nouveau PEDT se décline en 10 objectifs stratégiques, 26 objectifs opérationnels, et fait apparaître la diversité et l'immense ressource que constituent nos partenaires et le territoire.

Les tableaux suivants présentent et détaillent les objectifs stratégiques et opérationnels ainsi que les actions existantes ou en développement des trois axes retenus, à l'aune du diagnostic et qui sont :

- Permettre un accueil pour tous
- Favoriser le développement de l'enfant/du jeune, contribuer à le rendre citoyen
- Soutenir la fonction parentale

3.1 PERMETTRE UN ACCUEIL POUR TOUS

1.1	CONSTRUCTIONS-RÉNOVATIONS DES ÉQUIPEMENTS	1.1.1	RENFORCER L'OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIF
1.2	INCLUSION	1.2.1	RENFORCER L'OFFRE D'ACCUEILS INDIVIDUELS
		1.2.2	FAVORISER L'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP
		1.2.3	METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR LE HANDICAP
		1.2.4	SOUTIEN ET ECHANGES AVEC LES STRUCTURES DE REMÉDIATIONS.

Les objectifs, projets et actions déclinés ici sont liés aux besoins de rénovation auxquels s'ajoute la nécessité d'augmenter les capacités d'accueil. Ces projets sont d'ailleurs évoqués dans la Convention Territoriale Globale dont le partenaire principal est la CAF.

Concernant la question des inclusions, le travail réalisé par les crèches autour de la langue des signes, les échanges autour des contrats de prévention précoces, plus largement l'accompagnement à la transition vers l'Ecole, sont à souligner.

Il est noté également les changements importants réalisés au sein des ALSH avec la désignation d'un référent par structure et le travail avec l'IME de Massy dans le but d'accueillir au mieux les enfants porteurs de handicap ou présentant des difficultés de socialisation.

Le service des sports est aussi très présent sur ce créneau, en lien avec l'IMPRO, co-organisateur du Téléthon et porteur du projet « Palaiseau Terre de jeux » avec une mention « Jeux paralympiques et adaptés ». De nombreuses sections sportives proposent des créneaux handisports.

Enfin, la Ville accompagne les associations intervenant sur le champ du handicap.

3.2 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT/ DU JEUNE, CONTRIBUTER À LE RENDRE CITOYEN

2.1	PRENDRE EN COMPTE LA QUESTION DES RYTHMES, FAVORISER LE BIEN-GRANDIR	2.1.1	S'ASSURER DE LA QUALITÉ D'ACCUEIL DES ENFANTS ET DES JEUNES
		2.1.2	FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT PSYCHOMOTEUR
		2.1.3	PRÉVENIR LES CONDUITES À RISQUES
2.2	DÉVELOPPER LA CURIOSITÉ DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE	2.2.1	EXPLORER / PROMOUVOIR LES DÉVELOPPEMENTS MOTEURS
		2.2.2	UTILISER LE JEU COMME MEDIA
		2.2.3	FAVORISER L'EXPRESSION ET LA MAÎTRISE DES LANGUES
		2.2.4	FAVORISER LA LECTURE
		2.2.5	EXPLORER DIFFÉRENTES PRATIQUES ARTISTIQUES
		2.2.6	OUVRIR À LA DIVERSITÉ SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
		2.2.7	PERMETTRE UNE OUVERTURE SUR LE MONDE
2.3	FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT L'AUTONOMIE	2.3.1	CONFIANCE EN SOI ET AUTONOMIE INDIVIDUELLE
		2.3.2	AUTONOMIE EN GROUPE
2.4	FAVORISER LA RÉUSSITE SCOLAIRE ET LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE.	2.4.1	SOUTIEN PÉRISCOLAIRE
		2.4.2	LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE
2.5	ACCOMPAGNER L'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETÉ	2.5.1	FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE
		2.5.2	PERMETTRE LA PAROLE ET DÉVELOPPER L'ESPRIT CRITIQUE

3.3 SOUTENIR LA FONCTION PARENTALE.

Le Projet éducatif de Territoire se fixe comme l'une de ses priorités de positionner le parent au cœur de sa politique éducative. Derrière cet axe, il s'agit d'accompagner les parents dans leur fonction parentale, de donner les moyens à tous les parents de comprendre et d'appréhender le fonctionnement des différentes institutions, de connaître les lieux ressources du territoire. Pour ce faire, il s'agira de développer une politique de parentalité qui mettra en réseau l'ensemble des partenaires avec pour ambition de valoriser et de compléter les dispositifs d'accompagnement à la parentalité sur le territoire.

S'inscrire sur une politique de parentalité nécessite de s'attacher aux liens qui se nouent dès la naissance entre les parents et les enfants et ainsi de soutenir les parents dans cette nouvelle étape de la vie.

Aussi, au niveau de la parentalité, les objectifs du PEDT fixés sont les suivants :

3.1	FAVORISER LES BONNES POSTURES POUR GRANDIR AVEC SON ENFANT	3.1.1	MULTIPLIER LES ESPACES-TEMPS D'INFORMATION
		3.1.2	DÉVELOPPER DES ATELIERS PARENTS-ENFANTS
3.2	PERMETTRE AUX PARENTS DE PROPOSER ET ACCOMPAGNER LES CHOIX ÉDUCATIFS	3.2.1	ÉCHANGER AVEC LES REPRÉSENTANTS DE L'INSTITUTION/PARTICIPER A LA VIE DES STRUCTURES D'ACCUEILS
		3.2.2	FAVORISER LES ECHANGES ENTRE PARENTS

4 COMITÉ DE PILOTAGE ET COMITÉ TECHNIQUE, L'ÉVALUATION

4.1 LA GOUVERNANCE

La volonté de l'équipe municipale est de permettre la participation du plus grand nombre au pilotage du PEDT.

COMITÉ DE PILOTAGE	Élus / DG / Directeurs des Services Petite Enfance, Enfance, Jeunesse
	Conseillers techniques GAD
	Inspectrice de circonscription, Chefs d'établissements, Délégués / rapporteurs des commissions techniques
COMITÉ TECHNIQUE	DGA / Responsable de Serives / de Projets
	Autres Institutions : Parents, Ecoles, Médiathèques, Conservatoire, Impro, Inter'Val, Vita'Lis
	Associations : MJC, USP, Satellite, Lire et faire Lire

Le Comité de Pilotage se réunit une à deux fois par an. Son rôle principal est d'atteindre l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les différents temps éducatifs et de recherche d'articulation entre les différents partenaires. Il ne s'agit pas d'une instance lourde de décision mais plutôt d'une structure d'échanges entre les différents acteurs visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du projet éducatif territorial, à identifier certaines difficultés, et à formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés. Il s'agit ainsi plus particulièrement dans le cadre de cette instance :

- D'échanger entre partenaires sur l'offre éducative et ainsi assurer la cohérence entre les différents dispositifs existants ou mis en place à titre expérimental :
- D'évaluer, de manière continue, le projet éducatif territorial mis en œuvre sur la commune, sur la base du référentiel commun d'évaluation.
- De déterminer les priorités d'actions à mettre en œuvre sur le territoire pour atteindre les objectifs éducatifs partagés : propositions pour l'amélioration de l'offre éducative et des services proposés aux familles.
- De modifier au besoin par avenant le projet éducatif territorial avant sa date d'échéance.

Il s'agit en substance du Comité exécutif dont l'éclairage est alimenté par les rapporteurs des commissions techniques.

Il est présidé par L'Adjointe au Maire Déléguée à l'Enfance et L'Education.

Le Comité Technique regroupe l'ensemble des partenaires éducatifs, il a vocation à traiter tous les sujets, par commissions le cas échéant. Il se réunit, à minima, une fois par trimestre.

Il est amené à étudier les actions mises en place et à en évaluer leur pertinence en s'appuyant sur les fiches actions et l'analyse des indicateurs d'évaluation autour de chaque axe et objectif.

4.2 L'ÉVALUATION

La question de l'évaluation est fondamentale.

En parlant d'évaluation du projet, il convient de porter une double évaluation. En effet, il s'agira à la fois d'évaluer le dispositif en lui-même mais également de réfléchir à des indicateurs pertinents pour chaque action menée.

En d'autres termes, il faudra apprécier le degré d'atteinte des objectifs affichés du Projet Éducatif de Territoire, principalement la mise en œuvre d'une éducation partagée répondant efficacement aux besoins de la population.

En parallèle, l'évaluation du Projet Éducatif, qui devra s'effectuer annuellement, doit permettre de mettre en lumière les éventuels points de blocage qui empêchent l'action éducative de produire pleinement ses effets et par conséquent d'identifier les possibles leviers d'action pour améliorer son efficacité.

De manière générale, une évaluation de type participatif est à privilégier. Elle devra, autant que possible, faire intervenir l'ensemble des acteurs.

La Ville porte également d'autres contrats qui la lie à la Communauté d'Agglomération, au Département de l'Essonne, à l'Éducation Nationale, à la CAF, ou à l'État. Là encore, cette densité, caractérise la richesse et l'adaptabilité des acteurs éducatifs à traiter les questions liées à l'éducation de l'enfant. Le PEDT en garantit la cohérence.

